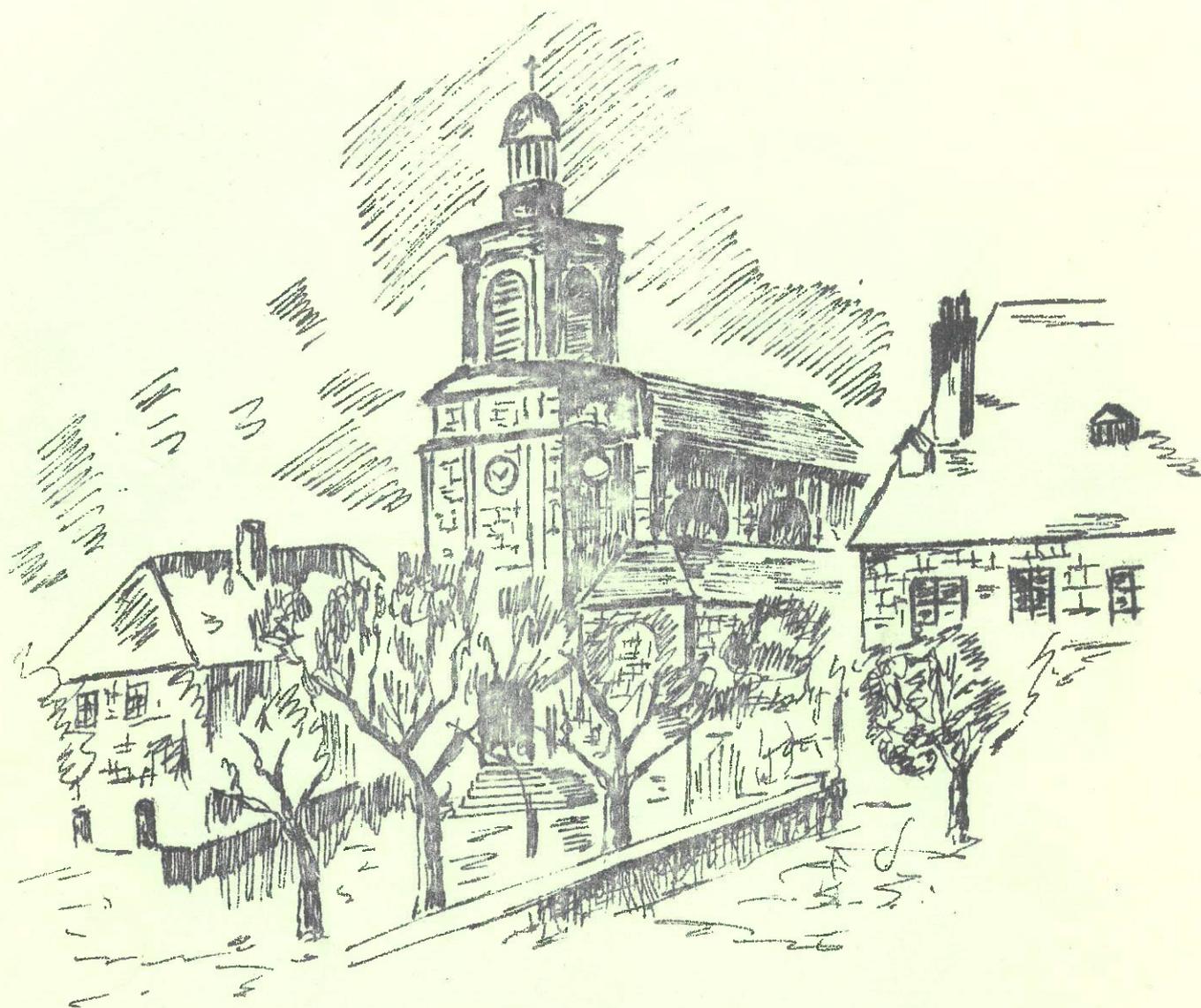


BULLETIN



MUNICIPAL



DE FRASNE

FEVRIER 1980

EDITORIAL

En ce début d'année 1980 , le Conseil Municipal est heureux de poursuivre la tradition en faisant paraître son 9 ème Bulletin Municipal , permettant à chaque foyer de FRASNE , de recevoir des informations sur la vie de la Commune , et de trouver certains renseignements , susceptibles de lui être utiles .

En ce qui concerne les projets évoqués dans le dernier Bulletin Municipal , certains d'entre eux , tels que l'extention du lotissement , l'aménagement des trottoirs de la première tranche du lotissement des Vaudins , la réfection complète de l'artère reliant " le coin du bas " au lotissement ont été réalisés ; D'autres , non prévus , tels que le renforcement de la conduite d'eau du centre du village à la sortie de FRASNE en direction de Bonnevaux ont été réalisés avec priorité , car l'état de la chaussée nécessitant sa réfection , il s'avèrait obligatoire de faire ce renforcement de réseau qui alimentera les 2 futurs lotissements prévus pour l'année 1980 .

Un autre projet onéreux est passé en priorité , telle , l'amélioration de l'acoustique de la salle omnisport , car , par souci d'économie d'énergie , cette réalisation devait être prioritaire .

Bien sûr , le projet le plus important : la construction d'une poste , évoqué dans le dernier Bulletin n'a pu aboutir , pour les raisons qui vous seront données dans les pages suivantes .

Par contre , grâce aux efforts conjugués du Conseil Général et des responsables de l'Equipement , malgré les désagréments occasionnés à certains riverains , et une gêne pour le trafic routier , la réfection des ponts de FRASNE , fut une réalisation exceptionnelle attendue depuis longtemps . Nous pouvons remercier encore l'Equipement pour l'infrastructure routière réalisée dans l'agglomération de FRASNE , puisque toutes les voies principales ont été remises en état , sans que le budget de la Commune en soit PENALISE .

Au cours de l'année 1979 , le Conseil Municipal s'est efforcé de contrôler son budget pour qu'il soit confortable , afin d'affronter cette année 1980 , qui sera certainement une année très difficile , tel que nous pouvons en juger par l'augmentation des charges et des dépenses de fonctionnement qu'il faudra limiter en nous imposant des contraintes . Les chiffres évoqués dans les pages suivantes , sont le résultat d'une gestion CONTROLÉE et PRUDENTE .

AU cours de l'année 1980 , l'Equipe Municipale devra étudier 2 projets très importants :

- Construction d'une Mairie .
- Collecte des ordures ménagères vers une usine de transformation .

Personnellement , mon souci majeur est bien sûr avant tout , la sécurité de l'emploi . Les contacts que j'ai régulièrement avec les principales entreprises de notre village , et les responsables des employés frontaliers sont rassurants pour les mois qui viennent . C'est important dans la conjoncture actuelle .

Quant au problème du T.G.V évoqué dans le dernier Bulletin Municipal , je reste très attentif à l'évolution de ce dossier . J'espère que toutes les interventions faites , et qui seront poursuivies à l'avenir , permettront un arrêt à FRASNE : (facteur important pour l'avenir de FRASNE et de sa région .)

A l'initiative des responsables du Comité des Fêtes , les habitants de FRASNE ont été gratifiés en fin d'année , d'un merveilleux cadeau . Les responsables avaient choisi pour thème de l'exposition :

" FRASNE A LA DECOUVERTE DE SON PASSE . "

Photos , documents , objets anciens , ont permis à tous les Frainiaux de se plonger dans leur passé , et d'éprouver le sentiment d'appartenir à une même communauté , en donnant aux anciens du village , et aux nouveaux arrivés , de nombreuses raisons d'aimer le milieu dans lequel ils vivent .

Avant de clore cet éditorial , je tiens à assurer de ma reconnaissance tous ceux qui m'aident dans la tâche , l'Equipe Municipale , le personnel communal , les Présidents et Dirigeants des Sociétés Locales .

Grâce aux efforts de tous , à une bonne volonté réciproque , nombreux projets ont pu être réalisés .

Je souhaite que la ténacité qui nous a servi jusqu'alors , nous permette de rendre FRASNE toujours plus prospère , ce sera mon vœu pour l'avenir .

Le Maire de FRASNE

Jean TURBERG .

En vertu de l'annulation de l'arrêté n° 180, l'Équipe municipale devra étudier
l'opportunité d'une telle mesure.

Collaborer des ordres municipaux avec une partie de l'administration.

Personnellement, mon souci majeur est d'être en contact
avec les principales associations de notre village, et les représenter
dans des emplois professionnels sans rémunération pour les seuls besoins
de l'administration dans la conjoncture actuelle.

Quant au problème de l'É.P., évoqué dans le dernier
rapport, je reste très attaché à l'évaluation de ce dossier.
L'espèce que traite les interventions faites, et qui seront pour
vies à l'avenir, permettront un arrêt à l'É.P. ; l'acteur important
pour l'avenir de l'É.P. et de sa région.

A l'initiative des responsables du Comité des Maires, les
membres de l'É.P. ont été gratifiés en fin d'année, d'un service
de qualité. Les responsables avaient eu pour thème de l'exposition
de :

" ÉPARGNE À LA DÉCOUVERTE DE SON PAYS "

Photos, documents, objets anciens, ont permis à tant
les visiteurs de se déplacer dans leur passé, et d'établir le lien
qui s'établissent à une même communauté, en donnant aux enfants de
village, et aux personnes âgées, de nombreuses raisons de vivre
différentes sans lequel ils vivent.

Avant de clore cet éditorial, je tiens à assurer de ma
reconnaissance tous ceux qui m'ont aidés dans la tâche, l'équipe
municipale, le personnel communal, les habitants et dirigeants
des Sociétés locales.

Grâce aux efforts de tous, à une bonne volonté réciproque
certains projets ont pu être réalisés.

Je souhaite que la ténacité qui nous a servi jusqu'ici
nous permette de rendre l'É.P. toujours plus prospère, ce sera
mon plus grand espoir.

Le Maire de l'É.P.

Jean TURRILLON

COMPTE ADMINISTRATIF 1978

section de fonctionnement

DEPENSES

Denrées et fournitures	116 672,61
Frais de personnel (salaires + charges)....	335 132,25
Impôts et taxes	51 803,58
Entretien des réseaux (chemins et égouts) ..	108 116,23
Entretien des terrains et des forêts	57 711,51
Entretien des bâtiments	32 000,24
Acquisition du petit matériel	39 132,57
Electricité /.....	57 874,42
Assurances	12 685,27
Aide sociale	78 198,00
Garderie des bois	46 080,00
Charges intercommunales (SIVOM)	84 132,00
Subventions aux sociétés	14 635,00
Gestion générale (Cérémonies, PTT, ...)	47 120,10
Intérêts des prêts	284 083,17
dépenses diverses	3 429,90

Total des dépenses 1 367 812,50 F

RECETTES

Taxe sur les ordures ménagères	22 000
taxe d'assainissement	25 890
ventes de bois	918 392
location des bâtiments et de l'usine CEBE ..	225 761,68
revenus financiers	29 775,70
recouvrements et subventions	129 030,63
dotation globale de fonctionnement (ancienne taxe sur les salaires)	251 941,07
taxe sur l'électricité	32 984,14
taxe d'équipement	25 671,89
impôts locaux	106 516
produits exceptionnels (récupération de la TV sur la construction de l'usine ...)	309 249,07
excédent de 1977 /.....	444 983,41

Total des recettes 2 531 718,59

section d'investissement

DEPENSES

remboursement capital emprunts	156 453,12
acquisition de terrains	1 985,64
acquisition de mobilier	21 935,57
achat d'un tracteur de déneigement	161 228,00
travaux dans bâtiments communaux ?	85 374,22
travaux électriques	136 579,45
trottoirs clos déland	207 173,78
terrain de football	177 060,92
instruments de musique	7 220,00
dépenses diverses d'investissement	36 623,41

991 634,11 F

RECETTES

subventions diverses	182 944,91
emprunts	638 500
vente de terrains	250 382,50
remboursement de la TVA sur travaux élect.	31 654,65
recouvrement de créances (Usine CEBE)....	83 075,65
remboursement TVA sur travaux d'investis-	
sement en 1977	110 469
facturation de travaux	42 148,98
recettes diverses	10 869,30

1 349 943,79 F

Vous avez remarqué que dans les recettes d'investissement la commune retouche une partie de la TVA. En effet depuis trois ans les communes retouchent progressivement une partie de la TVA sur toutes les dépenses d'investissement. Pour 1979, nous avons retouché environ 10 % sur les 17,6% payés.

CE QUE COÛTE UN ELEVE ...

Chaque année nous vous proposons dans le bulletin municipal, outre les comptes de la commune, un point particulier de la gestion communale. Pour ce numéro de 1980 nous avons fait une étude de ce que coûte un enfant scolarisé à l'Ecole maternelle, à l'Ecole primaire et au Collège.

* ECOLE MATERNELLE

• Nombre d'élèves = 80	
• frais de chauffage	6 481 F
• frais d'électricité	1 177 F
• salaires et charges sociales des deux femmes de service	56 688 F
• amortissement des gros travaux (sommes réparties sur 10 ans) ..	13 000 F
• fournitures scolaires	3 050 F
	<hr/>
	80 396 F

soit : $\frac{80\ 396}{80} = \underline{1\ 005\text{F}}$ par élève et par an

* ECOLE PRIMAIRE

• Nombre d'élèves = 152	
• frais de chauffage	23 760 F
• frais d'électricité	3 680 F
• salaires et charges des femmes d'entretien	19 602 F
• amortissement des gros travaux	12 500 F
• remboursement de l'emprunt pour la construction	3 995 F
• fournitures scolaires	12 780 F
• fournitures diverses (papier, skis, matériel de sport ...)...	5 200 F
	<hr/>
	81 517 F

soit : $\frac{81\ 517}{152} = \underline{537\text{F}}$ par élève et par an

* COLLEGE

• Nombre d'élèves = 90	
• remboursement emprunt pour la construction du collège	46 597 F
• participation à la gestion	25 650 F
	<hr/>
	72 247 F

soit : $\frac{72\ 247}{90} = \underline{803\text{F}}$ par élève et par an

Le coût global pour scolariser nos enfants, dans des conditions que nous jugeons très valables, est de :

$80\ 396 + 81\ 517 + 72\ 247 = \underline{234\ 160\text{F}}$

les emprunts : nature, montant, taux et durée de remboursement

	MONTANT	Taux	Annuités
Construction Groupe	55 000	6%	5 995,69
Assainissement	180 000	5,5%	12 334,97
Amélioration pastorale	25 000	0,25%	1 000,00
Assainissement	288 000	5,5%	19 815,95
Viabilité "Clos Déland"	198 000	5%	19 075,77
Voirie rurale	100 000	6%	11 927,70
Construction Usine CEBE	200 000	7%	24 680,00
Construction Usine CEBE	400 000	7%	50 360,80
Reboisement CESSAY	13 000	1%	720,40
Construction CEG	564 000	7,25%	46 597,46
Electrification rurale	10 500	5%	842,25
Construction Usine	120 000	7%	15 108,34
Electrification rurale	40 000	9,55%	5 124,29
Travaux dans bâtiments	65 000	7%	7 136,65
Travaux dans bâtiments	65 000	9,1%	8 141,49
Terrain tennis	25 000	7%	2 751,84
Terrain tennis	25 000	9,1%	3 695,17
Chemins remembrement	52 000	5%	4 448,40
Lotissement "Les Vaudins"	430 000	8%	166 854,41
Lotissement "Les Vaudins"	250 000	10,9%	33 906,95
Amenage Rue de Palat	100 000	10,55%	13 562,78
Electrification	40 000	7%	4 391,79
Voirie	50 000	8,75%	6 894,84
Electrification	45 000	8,25%	5 337,85
Electrification	50 000	9,75%	7 248,54
Electrification - fermes	34 500	7,25%	3 563,39
Extension Usine CEBE	1200 000	8,25%	
Electrification Genre	9 000	7,25%	1 169,71
Electrification	48 000	10,55%	6 437,34
Eau Grande Rue	322 000	9,75%	33 447,22

Observations: • les emprunts contractés pour la construction de l'usine CEBE sont remboursés par la location-vente entre la COMMUNE et les E.C.E.B.E.
 • l'emprunt pour l'adduction d'eau dans la GRANDE RUE est remboursable sur 30 ans.

LES TRAVAUX REALISES

EN 1979

les routes

Etant donné les importants travaux de voirie effectués par la Municipalité en 1979 , et l'incidence de leur coût sur le budget communal , le programme 1979 était un peu moins étoffé que les années précédentes .

Toutefois , le programme prévu , enrobage de l'Avenue des Sapins , élargissement , alignement et enrobage partiel de la rue du Moulin , enrobage de la rue de l'Etang après réfection complète de la canalisation d'eau , enrobage partiel de la rue de Bellevue (ces deux derniers à la charge des Pents et Chaussées en ce qui concerne l'enrobage) a été réalisé au cours de l'automne .

Ces travaux n'ont pas toujours bénéficié de conditions climatiques favorables du fait que les entreprises effectuent presque toujours ce genre de travail à l'automne , époque où le changement de temps conduit rapidement à un temps hivernal .

Malgré tout , le travail réalisé Avenue des Sapins par exemple , est une réussite , et chacun a pu apprécier les facilités de circulation sur cette belle Avenue rectiligne .

les trottoirs

Le programme des travaux 1979 , prévoyait en ce qui concerne les trottoirs , la construction de trottoirs sur une partie du lotissement des "Vaudins" en bordure de l'Avenue des Sapins , et la prolongation de ces travaux tout au long de la rue du Moulin , jusqu'à l'intersection de la rue de l'Etang .

Cette réalisation confiée à l'entreprise Guyon de Frasne , adjudicataire des travaux , a été menée à bien au début de l'automne en ce qui concerne la pose des bordures , la création de regards pour l'écoulement des eaux , et le remplissage en concassé de la partie trottoir proprement dite le long des bordures .

Comme il faut attendre un certain tassement du matériau déposé avant d'effectuer l'enrobage , la partie vibrage et la partie enrobage de ces trottoirs auront lieu au cours de cette année , à la grande satisfaction des usagers du secteur .

Coût des travaux . Chaussées et trottoirs :	192793.22	frs
Enrobage	/	80557.41 frs

*** la station d'épuration ***

Au début du printemps la station d'épuration ne fonctionnant plus , du fait que le sprinkler était détérioré , la Maison SOTECA d'Angoulême qui avait soumissionné pour effectuer les travaux , a procédé au remplacement des tubes défectueux " Coût des travaux TTC 25511 frs 90 " .

Par ailleurs , les responsables de la station ayant constaté que les eaux usées n'arrivaient plus à la station et que l'un des collecteurs principaux était entièrement bouché , la Municipalité s'est vue dans l'obligation de procéder à la réfection complète de cette portion de collecteur , sur 175 M .

En outre , et par la même occasion il a fallu procéder à l'édification d'un puits de décantation , profond d'environ 3 à 4 m , et qu'il sera possible de nettoyer de temps à autre , des résidus qui s'y seront déposés .

Ce puits , facilement accessible aux engins pour être curé , sera d'une grande utilité , et permettra d'éviter que les conduites ne se bouchent à nouveau .

Coût des travaux : 30546.60 frs TTC , à l'entreprise Lacoste .

*** les ponts ***

L'Equipement , en accord avec la SNCF ayant décidé la reconstruction des Ponts de Frasne (le Maire étant intervenu avec beaucoup de ténacité) , le Conseil Général du Doubs a procédé au déblocage des crédits nécessaires .

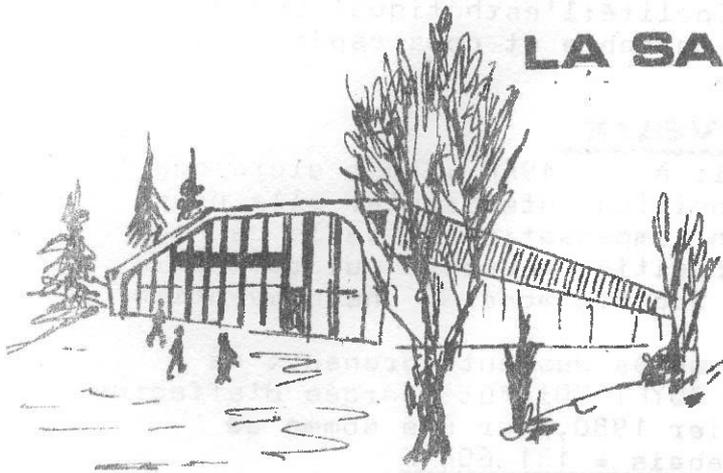
Cet important ouvrage a été mené à bien avant la fin de l'année à la grande satisfaction des usagers et particulièrement des poids lourds , car ceux dont le tonnage était supérieur à 20 tonnes , devaient être détournés par Levier et Boujailles .

Actuellement , la circulation ne présente plus de problème entre Chaffois et la limite du département du Jura .

Coût des travaux de reconstruction des Ponts : 1.555.000 frs

***** * ****

LA SALLE POLYVALENTE



les travaux en cours

Parmi les projets annoncés dans le dernier bulletin municipal figurait, en priorité l'amélioration de l'acoustique de la salle. Différentes études ont été réalisées:

- remplacement des appareils de sonorisation
- tapissage des parois avec de la moquette
- mise en place de cadres perforés suspendus ou de fils acoustiques ..etc..

Aucune de ces solutions ne recueillit l'approbation du Conseil Municipal qui restait sceptique quant aux résultats.

Un autre problème - crucial celui-là - était à résoudre rapidement: celui du chauffage (chaque "mise en route" des aérothermes représente une consommation minimale de 300L de mazout, dont le prix ne cesse d'augmenter, comme chacun le sait). Le Conseil a donc opté pour des travaux qui auraient l'avantage de concilier l'amélioration de l'acoustique et l'isolation thermique.

Un devis fut établi par le maître d'oeuvre, M. Dalmas, en collaboration avec l'entreprise ALphacoustique de Pontarlier, qui a réalisé une étude de la résonance de la salle: actuellement le temps de résonance est de 5,7 secondes. Les travaux en cours permettront de réduire ce temps de 4 secondes environ. On obtiendra alors un temps de réverbération de l'ordre de la seconde, temps conforme aux normes. Comme élément de comparaison signalons que dans une pièce d'habitation normale, le temps de réverbération est de l'ordre d'une demi-seconde. D'ailleurs il ne serait pas souhaitable de supprimer toute réverbération, l'orateur et les acteurs... fatigueraient vite et les auditeurs éloignés de la scène seraient obligés de tendre l'oreille sans succès.

Même si le résultat promet d'être satisfaisant, les qualités acoustiques seront encore conditionnées par des facteurs divers comme par exemple:

- le discours devient inintelligible si l'orateur ou l'acteur ne ralentit pas son débit d'élocution.
- la présence d'un grand nombre de spectateurs modifie considérablement les propriétés acoustiques, car "le m² d'auditeurs" est très absorbant.

Il ne reste donc plus qu'à souhaiter aux organisateurs des manifestations diverses, une foule de spectateurs!

Entre les plaques de "SPINTONE" -matériau blanc composé uniquement de fibres de roches revêtu d'une peinture vinylique - et le plafond est intercalée une couche de laine de verre de 10 cm d'épaisseur. La partie transparente des murs est doublée de "ondclair" ce qui préserve la clarté tout en assurant une isolation thermique



Autre souci pour la municipalité: l'esthétique! Contrairement à nos craintes, la surprise est agréable et nous espérons qu'elle le sera pour vous aussi:

coût des travaux

Le devis initial se chiffrait à 164 496F. C'est alors que la société Alphacoustic a fait une proposition intéressante: elle nous vend ses produits à moitié prix et en compensation la salle de Frasne servira de "salle de référence" Proposition acceptée qui ramène le coût à 138 530F. De plus Jeunesse et Sports accorde une subvention de 23% pour ces travaux.

Un appel d'offres fut lancé auprès des entrepreneurs de Frasne et c'est l'entreprise MARMIER ROYET qui fut chargée d'effectuer les travaux pendant le mois de Janvier 1980, pour une somme de

138 530F moins 5% de rabais = 131 604 F

ce qui fait que le coût réel sera de:

131 604F moins 23 % de subvention = 101 335F
=====

occupation de la salle

La salle est occupée:

- les jours de classe par le Collège
- le mercredi après-midi pour les matches scolaires
- le lundi soir : entraînement volley-ball
- le mardi soir : " football et lutte (balcon)
- le mercredi soir : " tennis
- le jeudi soir " football (Frasne et Bulle)
- le vendredi soir: répétition de la Clique de l'Avenir
entraînement de la lutte au balcon
- le week-end : réservé au Comité des Fêtes

Les clubs sportifs ont le vent en poupe, en particulier le club de lutte qui compte une vingtaine, ainsi que le club de volley-ball qui a repris ses activités. Le football se porte bien et si l'équipe de handball a connu quelques difficultés, elles n'étaient pas imputables uniquement à l'occupation de la salle ...

Nous le rappelons encore, la salle est à la disposition de toutes les sociétés et clubs de Frasne. Il suffit de prendre contact avec la municipalité et avec les responsables des autres sociétés afin d'établir le calendrier ensemble!

entretien et balayage

Les sociétés qui organisent une manifestation sont priées de nettoyer la salle et les dépendances, recurer les carrelages et ranger le matériel immédiatement après les manifestations. Les clubs sportifs sont tenus d'assurer le balayage de la salle à tour de rôle.

Pour le collège, à la rentrée 79, le balayage mensuel ne devait plus être assuré par un agent du collège. Estimant qu'il était anormal que la commune "paie les factures de l'Etat", le Conseil décida de fermer la salle au Collège, en attendant la réponse de l'administration concernée.

Finalement un compromis fut trouvé: Jeunesse et Sports versera une subvention à la commune. Cette aide financière a permis d'embaucher une personne de Frasne qui effectue un nettoyage sérieux une fois par semaine.

D'autre part il serait souhaitable que la salle soit dotée d'un appareil adéquat de nettoyage.

Ayant fait peau neuve, la salle polyvalente rouvrira ses portes à tous les utilisateurs habituels, en particulier aux sportifs à qui nous demandons de faire preuve de leur maîtrise et de leur savoir-faire: le plafond craint particulièrement les ballons !!



ELECTRICITE

les travaux en 1979

* Renforcement du réseau basse tension .

Il restait quelques tronçons à exécuter dans différents secteurs du village . Ces travaux ont été réalisés avec sérieux , par l'Entreprise CGEE ALSTHOM .

* Transformateur Usine Genre

Un transformateur a été installé et mis en service pour assurer à l'usine d'escargots une puissance électrique suffisante pour un bon fonctionnement .

Le montant de ces travaux s'est élevé à 287000 frs . Il est à noter qu'ils ont été entièrement financés par des fonds libres et des subventions de l'Etat , de l'EDF et du FACE .

projets 80

Si le renforcement du réseau BT est terminé , il restera néanmoins quelques interventions ponctuelles à réaliser . C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu de la D.D.A une inscription au programme 1980 de travaux subventionnés d'une somme de 30000 frs .

Les deux projets de lotissement nous ont conduits à prévoir la construction d'un transformateur qui fournira tout ou partie , l'électricité à ces nouvelles maisons , et qui permettra ultérieurement une nouvelle extension du lotissement communal .

commentaires

Ainsi donc , le renforcement BT du village est à ce jour réalisé . Ce fut une entreprise de longue haleine puisqu'elle débuta il y a bientôt DIX ANS .

Et nous devons rendre hommage à la Municipalité qui nous a précédés d'avoir entrepris la réalisation de ces travaux . En 10 ans , près de 925000 frs ont été dépensés pour que les habitants de Frasne n'aient plus de problèmes électriques .

C'est devenu un geste machinal d'allumer une lumière , de brancher un appareil électrique , de lancer un moteur . Mais souvenez-vous , ce n'est pas si vieux , il y a à peine dix ans : les ampoules

qui éclairaient trop ou pas assez , les postes de télévision avec une image dont la hauteur augmentait ou diminuait selon l'heure , les appareils électriques qui grillaient ... (chute de voltage).

Il était fréquent d'inclure des régulateurs de tension dans les circuits .

Et maintenant ? Il est devenu tellement normal et habituel que tout fonctionne normalement qu'on ne se rend même plus compte de son bien être , bien être qui valait bien qu'on engage des dépenses aussi importantes et qui justifie la taxe électrique qui a été instituée au moment où le chauffage tout électrique est apparu , entraînant d'importants travaux de renforcement .

L'Ancien Conseil avait décidé " que la LUMIERE soit ! "

Aujourd'hui nous pouvons dire " et la LUMIERE fut ... "



le cimetière

Depuis plusieurs années , le mur entourant le cimetière se détériorait; la pluie et le gel en hiver le faisait fendre. Il fut décidé en 79 d'en refaire une partie, côté rue. Vu le mauvais état des pierres ce mur a du être remplacé par une murette avec un barrière Des thuyas seront plantés au printemps.

En 1980 une nouvelle série de caveaux sera construite .Les personnes désireuses d'en acquérir voudront bien s'adresser à la mairie.

Nous signalons aussi qu'une poubelle sera installée à l'entrée afin de faciliter le dépôt des déchets.

" GARDONS NOTRE CIMETIERE PROPRE "



LE SYNDICAT DES EAUX

Les sondages effectués en 78/79 dans la zone de pompage du Syndicat, ayant donné de bons résultats, le Conseil d'administration a décidé de passer les marchés de travaux pour d'une part capter le nouveau puit et d'autre part le relier à la station existante.

Les résultats des appels d'offres du 10 octobre 79 sont les suivants:

● 1er lot: terrassement canalisations robinetterie;

début estimatif des travaux: 65 516F HT

GAZ ET EAUX + 30%
SARL LACOSTE + 27%
MARRON + 32%

Considérant les hausses des entreprises trop importantes, le Conseil d'administration décide de confier les travaux au fontainier aidé par les cantonniers des communes du syndicat.

● 2ème lot: équipement mécanique et électrique, stérélisation

début estimatif des travaux: 223 440F HT

CITEM DIJON 219 031 F
SEETA ARC 122 403 F
BPIE BATIGNOLLES 228 831 F
THIEULIN BESANCON 211 470 F

Après vérification et contrôle des matériaux et matériels proposés par la SEETA, le marché a été conclu avec cette société.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général à 30%

Le nouveau puit étant sur la commune de la RIVIERE cette dernière bénéficiera d'une nouvelle réduction du prix de l'eau de 5% qui s'ajoutent aux 10% existants déjà ce qui fait une réduction globale de 15%. Cet accord a été conclu entre le Conseil d'administration du syndicat et la commune de LA RIVIERE.

La consommation

communes	consommation	
	en 1978	en 1979
Frasne	149 360 M3	129 890 M3
Courvière	33 120 M3	30 410 M3
La Rivière	62 530 M3	63 770 M3
Bulle	35 350 M3	36 605 M3
Dompierre	30 715 M3	32 855 M3
TOTAL	311 075 M3	293 530 M3

Pour pouvoir pomper cette quantité d'eau il a fallu

- en 1978 : 4899 heures de pompage soit 13H25 par jour
- en 1979 : 4795

Une des principale dépense du syndicat étant d'ordre énergétique, il est indispensable de prévenir le fontainier lorsqu'il y a une fuite

(Tel. 89.71-15)

LE SERVICE DES EAUX

En 1979, la municipalité a profité que l'équipement avait projeté la réfection du tapis de la route de l'Etang pour refaire la conduite d'eau dans cette rue, ce qui a permis de renforcer ce tronçon d'environ 400 M en le passant à un diamètre de 150 MM. Auparavant le diamètre était de 80 MM ceci depuis l'installation de l'eau sous pression à Fraene en 1926. Toutes les vannes ont été installées sur les trottoirs

Ces travaux ont été décidés pour éviter des dépenses supplémentaires et de casser le tapis neuf en cas de panne ou de fuite car la vieille conduite avait bien souffert lors des travaux d'assainissement de Fraene en 1957.

Ces travaux financés par emprunt et par une subvention du Conseil Général de 69 000 F s'élèvent à:

Entreprise Lacoste.....	204 449,58 F
Honoraires de l'architecte	14 503,61 F
	218 953,19 F

compte administratif 1978

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses:

achat de l'eau au Syndicat	57 980,23
travaux et fournitures	12 752,29
taxe d'Agence de Bassin	10 699,84
remboursement emprunts (intérêts)....	25 324,06
amortissement des immeubles	25 017,04
	131 773,46

RECETTES:

vente de l'eau	170 663,89
produits financiers	3 676,00
profits	2 786,31
	177 126,20

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses:

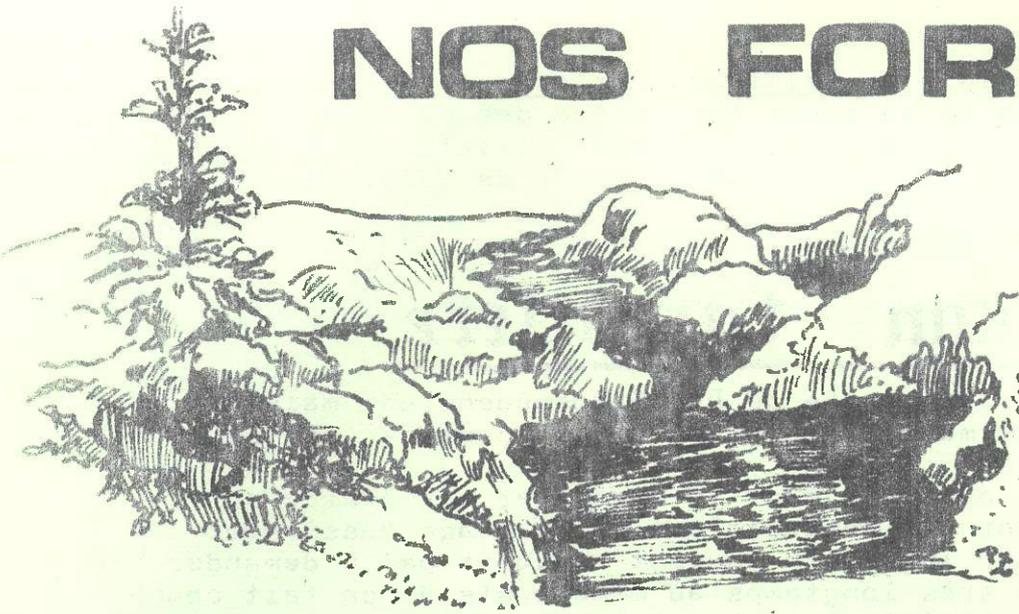
remboursement emprunts.....	400 790,81
travaux neufs	79 480,11
	480 270,92

Recettes:

subvention d'équipement	80 600
emprunt	322 000
amortissement des immeubles	25 017,04
remboursement de TVA sur travaux....	82 348,80
	509 965,84

509 965,84

NOS FORETS



LES VENTES

1979

Parcelles	cube	prix de vente	prix de vente du M3	Adjudicataire
<u>VENTE DU 14 JUIN 1979</u>				
Chablis Forb;	338	67 000	198	M. CLAUDET
Chablis la Joux	132	34 500	261	M. JANIER
Billin par.20	83	17 400	209	M. DONNEY
Forbonnet p.2	334	93 000	278	M. BOUVERET
<u>VENTE DU 18 SEPTEMBRE 1979</u>				
Forbonnet p.1	397	140 000	352	M. CLAUDET
Forbonnet p.3	164	52 000	317	M. CLAUDET
Forb.P;17 lot1	439	166 000	378	M. RENAUD
Forb.P.17 lot 2	385	150 000	389	M. CLAUDET
Forb.P.17 lot 3	291	114 000	391	M. LOUVRIER
La Joux P.2	227	93 000	409	M. DELACROIX
La Joux P.8	414	106 000	256	M. CHAUVIN

VENTES DU 7 AOUT ET DU 27 SEPTEMBRE 1979

Ces deux ventes faites en mairie entre habitants avaient pour objet:

- vente de rémanents dans divers parcelles
- vente de quelques chablis (P.16 ,à Billin et au bois des Auges)
- vente de hêtres parcelles 2 et 8 La Joux

Le Total de la vente s'élève à 11 645 F

Le montant général des ventes est donc de 1 044 545 F. A noter que sur cette somme l'ONF perçoit " les frais de garderie " qui s'élèvent à 8% du montant des ventes. En 1979 la somme à verser sur les ventes de 1978 a été de 73 128 F

travaux en forêt

1ère Série (FORBONNET ET BILLIN)

- dégagement de plantations P.1 et 19 sur 7 ha 10 760F
- aménagement touristique entrée du Forbonnet..... 22 670F

2ème Série (LA JOUX)

- dégagement de planations Parc.7 sur 3 ha 1 435F
- nettoyement avant planation P.4 et plantation de 2 200 épicéas 4 500F

Travaux en cours à finir au printemps sur crédit 1979

- amélioration de la route forestière des Grangettes
- chemin touristique de Billin ,piste cavalière. Pour ce chemin il reliera Billin à la Forêt de Corvière
 - devis 40 000F
 - subvention..... 30 000F

la maison forestière

Beaucoup de commune du DOUBS possèdent une maison forestière, soit que cette maison appartienne à la commune ,soit à l'Office National des Forêts.

C'est un avantage pour le forestier qui exerce sur ces communes: le logement est assuré;c'est un avantage aussi pour les communes,un forestier logé,bien souvent ne songe pas à demander son changement,il reste très longtemps au même poste,de ce fait connaît bien sa forêt,prend plaisir à suivre les plantations qu'il a lui-même fait, songe et a à coeur de les dégager. S'il passe plusieurs fois en coupe dans une même parcelle sait prendre les décisions nécessaires pour estimer au mieux. C'est au avantage incontesté pour la forêt qu'un agent fasse carrière au même secteur.

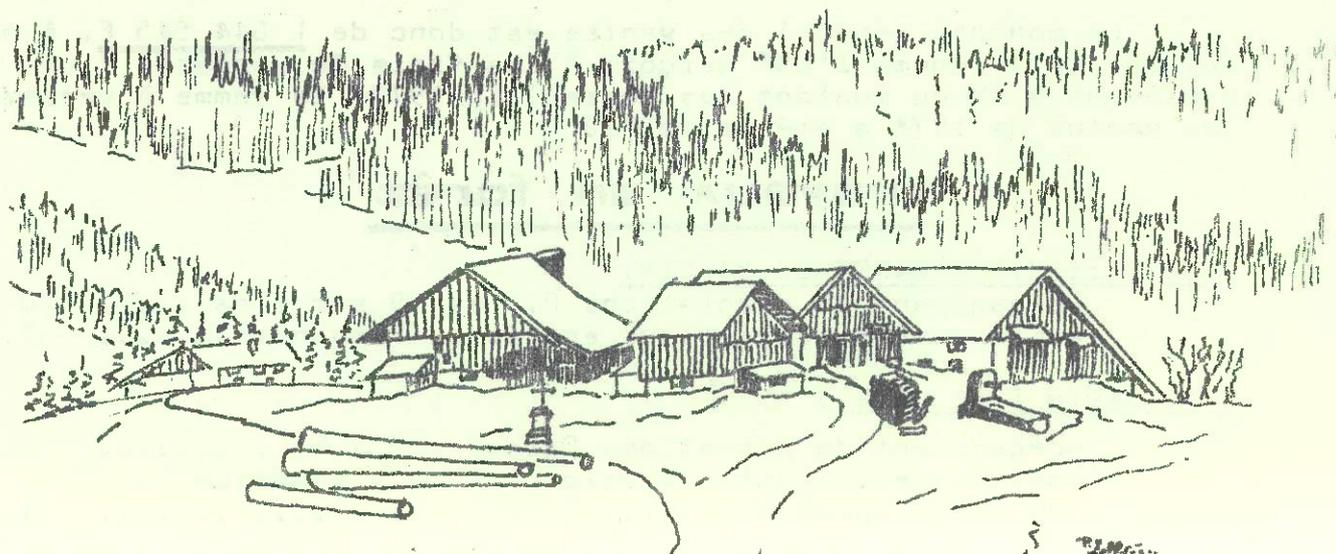
Soucieux de l'avenir de la forêt communale de Frasne,notre Maire ,actuellement Président des communes forestières du Doubs prend contact avec Monsieur le Directeur de l'Office national des Forêts dans le but de construire à Frasne une maison forestière. Les pourparlers vont bon train...Quelques mois après un crédit est officiellement alloué par l'ONF pour cette construction,mais une condition est posée: pour obtenir la maison à Frasne la commune doit vendre le terrain communal à l'ONF au prix symbolique de un franc. Condition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Après les formalités d'usage,les travaux de construction débutent immédiatement .On est début septembre 1979 et fin Janvier 80 Monsieur DUVAL s'installe dans la nouvelle construction.

Une réception des travaux en présence de Monsieur le Directeur Départemental de l'ONF,de son personnel ,de Monsieur le Maire de Frasne,de Monsieur Colin architecte,de tous les entrepreneurs ,a lieu le 4 janvier 1980 . Le travail réalisé donne satisfaction à tous,ce comité décide de baptiser la maison forestière:

" Maison forestière de FORBONNET "

Souhaitons à Monsieur DUVAL et à sa famille un bon et long séjour dans ce nouvel immeuble et parmi nous.



les bâtiments communaux

Un certain nombre de travaux ont été effectués dans les différents bâtiments communaux.

Nature et coût des travaux:

- toiture de l'école maternelle	30 000F
- chéneau du petit gymnase	6 000F
- rideaux et volets au groupe scolaire ..	16 000F
- papiers peints au dispensaire	1 200F
- porte de l'église et croix	1 100F
- salle des jeunes: ouverture d'une cheminée et pose d'un fourneau	3 800F
- ferme de Essay transformation d'une pièce pour installation de sanitaires	20 000F
- entretien des brûleurs	3 200F

Le coût total de la facture combustibles pour le chauffage des divers bâtiments s'élève à 88 300F. Il est inutile de rappeler aux locataires et utilisateurs des locaux communaux de faire tout leur possible pour réduire la dépense.

D'autres travaux d'entretien sont bien sur programmés pour 1980, et en particulier à l'église où les gouttières font de plus en plus de dégâts.

Savez vous que pour réaliser de 5 à 20% d'économie d'énergie, il suffit de faire appel à un conseiller professionnel ayant signé la charte des économies d'énergie. Il vous fera un diagnostic gratuit. La liste de ces conseillers est affichée en mairie. Vous pouvez également obtenir des aides financières en réalisant des travaux d'isolation.

la sécurité

Cette année encore les pompiers ont effectués de nombreuses sorties. Les charges afférentes au centre de secours augmentent, mais les services rendus compensent cela :

- achat et entretien d'extincteurs	2 200F
- achat de matériel d'incendie	5 800F
- service incendie	3 200F

Bien entendu les pompiers interviennent pour les secours avec l'ambulance, et ceci malheureusement très souvent !

La section locale de la CROIX ROUGE bénéficiant d'un chauffage dans la salle de l'ancienne cantine, continue ses cours de secourisme et lance un appel pour augmenter son effectif et apprendre ainsi à quelques personnes, le geste qui sauve.

La commission sécurité étudie le tracé de nouveaux passages pour piétons, afin de permettre aux enfants des écoles d'aller et venir sans risques. Un stationnement interdit sera installé devant la poste pour permettre le chargement et déchargement du camion postal. Ceci avant de pouvoir aménager la place devant ce bâtiment.

IL EST INTERDIT DE STATIONNER SUR LES TROTTOIRS
ATTENTION IL EXISTE UN SENS OBLIGATOIRE DE STATIONNEMENT

LA POSTE

Dans son 8^{ème} Bulletin , la Municipalité avait décidé la construction d'une poste sur le terrain de l'ancienne usine Poix .

Ce futur bâtiment devait libérer l'ancienne Mairie qui avait été mise à la disposition des PTT , au moment de leur regroupement , car il était urgent à l'époque , de donner à cette administration des locaux correspondants à leurs besoins , pour que ce service reste à FRASNE .

Les 2 classes primaires étant désaffectées dans l'ancienne Mairie , le Conseil Municipal avait décidé de transférer provisoirement son secrétariat au rez de chaussée du presbytère , où dans le même temps , à l'étage , le logement du Prêtre était entièrement rénové .

Après étude , et visites de divers bureaux de poste , un projet fut établi , et le permis de construire fut autorisé pour cette construction .

Ce projet était d'environ 1200000 frs (120 Millions AF .)

Malgré les tractations nombreuses entre les responsables de cette Administration et la Municipalité , il ne fut pas possible d'obtenir une transaction permettant une rentabilité pour un loyer correspondant à l'investissement , sans avoir recours à l'augmentation de l'impôt local pendant de nombreuses années . (les crédits de cette Administration étant limités , suite de la conjoncture présente .)

A titre d'information , l'ancienne Mairie a une location annuelle de 11000 frs , et la dernière proposition des PTT , pour l'investissement prévu n'était que de 20000 frs .

C'est la raison pour laquelle ce projet fut abandonné .

LA MAIRIE



Tout d'abord , il fut question d'acheter l'ancienne maison de Maître Albertini . La transaction n'a pu être possible .

Dernièrement , la Commune vient de racheter au département l'ancienne caserne de gendarmerie , pour la somme de 210000 frs (21 Millions AF .) payable sur 5 années , et après bien des discussions avec le Département .

La Municipalité , soucieuse de construire un bâtiment moderne , fonctionnel , avec l'objectif économiser l'énergie , va inviter plusieurs architectes à présenter des projets .

Il nous reste à déterminer l'emplacement de cette future Mairie , en choisissant parmi les emplacements énumérés ci-dessous :

- 1 Terrain Poix .
- 2 Démolition de l'ancienne gendarmerie pour implanter cette nouvelle construction .
- 3 Recherche d'un emplacement entre le village et le lotissement .
- 4 Etude de la construction sur la place Girod , avec transfert du terrain de boules à côté de la salle Omnisport .

Si cette dernière réalisation se concrétise , elle permettra au Prêtre d'aménager son bureau , des salles de cathéchisme , et éventuellement une chapelle pour célébrer certains offices .

Il faut retenir également , que si nous avions poursuivi le projet de la construction d'une poste neuve , il fallait prévoir aussi un investissement important pour réintégrer l'ancienne Mairie , car ce bâtiment vétuste devait être complètement modifié et nécessitait de grosses transformations pour qu'il soit fonctionnel , et surtout économique en chauffage .

Quelque soit le projet adopté , la construction d'une nouvelle Mairie , par son financement d'abord , et ses dépenses de fonctionnement ensuite , va gréver le Budget Communal qui devra être compensé par un effort fiscal supplémentaire .



LE SIVOM

Le SIVOM du Plateau de FRASNE a cette année encore travaillé dans la bonne entente intercommunale, et a cherché à faire progresser l'équipement de notre secteur. Nous avons retenu:

Pour le téléski de Bonnevaux : un certain nombre travaux étaient nécessaires pour rendre conforme les installations. C'est chose faite aujourd'hui pour une somme de 18 000 F. Ces travaux ont permis à de nombreux skieurs de profiter au maximum des pistes de Bonnevaux, et ceci à un prix très raisonnable.

Pour la Gendarmerie nous avons été amené à étudier l'aménagement d'un sixième logement. En effet dans le courant de l'été la Brigade de FRASNE se trouvera renforcée d'un sixième gendarme. Le volume de cet appartement avait été prévu lors de la construction initiale, ce qui fait que le coût des travaux sera de l'ordre de 80 000 F. Dès sa réalisation ce logement sera loué par la Gendarmerie dans des conditions que nous pouvons juger intéressantes pour le SIVOM. Ainsi la location globale du bâtiment sera de 80 000 F par an.

Pour le Collège la commune de Frasne et le SIVOM ont voulu doter l'établissement d'un atelier pour les activités technologiques. Dans un premier temps nous avons refusé d'envisager la construction d'un bâtiment, en effet le coût très élevé, semblait disproportionné avec les objectifs.

Toutefois il ne fallait pas que nos enfants soient privés d'un enseignement technique. La commune et le SIVOM ont choisi la formule de louer l'atelier Mayet où seront installées les machines nécessaires pour travailler le fer. D'autre part le travail du bois et l'enseignement ménager pourront se faire dans les bâtiments du Collège.

Pour le financement la commune de Frasne prend à sa charge les différents aménagements et le SIVOM la location et le fonctionnement.

Il est à noter que ce projet a reçu tout l'appui nécessaire de la part des services académiques et de ce fait l'atelier sera fonctionnel à la rentrée 1980, et nous avons l'assurance qu'un professeur serait nommé.

Dans le tableau ci-dessous vous trouverez les participations de chaque commune pour 1980

COMMUNES	Gestion du Collège	téléski	Gendarmerie	fonction. du SIVOM
ARC sous MONTENOT	2 136 F			
BANNANS	2 286 F		2 962 F	310 F
BONNEVAUX	3 194 F	10 110 F	4 346 F	654 F
BOUJAILLES	10 954 F	2 022 F	7 286 F	1 101 F
BOUVERANS	4 515 F	2 022 F	3 584 F	543 F
BULLE	3 579 F	10 13 F	2 958 F	348 F
COURVIERE	2 860 F	10 13 F	3 604 F	546 F
DOMPIERRE	962 F	10 13 F	2 785 F	546 F
FRASNE	25 650 F	6 064 F	45 000 F	4 290 F
LEVIER	9 087 F			
MIGNOVILLARD		6 064 F		
LA RIVIERE	5 796 F	2 022 F	6 734 F	1 398 F
SAINTE COLOMBE			2 144 F	
VILLENEUVE	2 767 F			
VILLERS	3 341 F			
VAUX			9 781 F	

LES ORDURES MENAGERES

Depuis décembre 1978 le SIVOM participe aux différentes réunions de travail sur le projet de collecte et de traitement des ordures ménagères sur la Région de PONTARLIER (les SIVOM de Fragne, Levier, Montbenoit et Pontarlier plus quelques communes du secteur)

pourquoi ce projet ?

Une loi du 15 juillet 1975 traitant de l'élimination des déchets et de la récupération des matériaux, oblige les communes à prendre des dispositions avant juillet 1980 pour éliminer leurs ordures ménagères.

D'autre part la ville de Pontarlier qui possède une décharge contrôlée, arrive à sa saturation et doit envisager un autre traitement. Elle a donc invité les SIVOM de la région pour une étude de ce problème

la situation actuelle :

Nous possédons, comme la majorité des communes une décharge brute, mais si elle coûte peu à la collectivité, elle est source de dangers pour notre environnement:

- pollution de l'atmosphère
- risque de pollution des eaux souterraines
- odeurs nauséabondes
- prolifération des mouches et des rongeurs
- atteinte aux sites et aux paysages

Pour lutter contre toutes ces nuisances, il n'existe pas à l'heure actuelle de procédé universel et idéal. Les techniques évoluent chaque jour, ce qui fait que nous sommes en droit de douter de l'efficacité des procédés actuels.

les procédés :

En dehors de la décharge contrôlée, qui nécessite une surveillance permanente avec apport de terre, nous avons:

1- Le broyage des ordures:

Le traitement a lieu dans une usine. Les déchets sont fragmentés et homogénéisés afin d'accélérer le processus de dégradation. Ensuite ils sont étalés en couches minces (50 cm)
Il faut pour cela veiller à trouver une implantation correcte, à aménager les abords, à réglementer l'utilisation.

2- Le compostage:

Il consiste à traiter les déchets par fermentation pour obtenir un compost, qui devient utilisable en agriculture pour un amendement organique. Ce procédé nécessite en premier lieu un tri des déchets. Mais aurions nous des débouchés dans notre secteur

3- L'incinération

Les ordures sont introduites dans un four pour être déshydratées puis entrent en combustion sous l'action de l'air et de l'apport de carburants, d'où un coût très élevé. La chaleur produite peut-être récupérée (cas de Besançon) pour le chauffage

Les services de la ville de PONTARLIER ont été chargés de faire étude à la fois sur le problème de la collecte et sur celui du traitement

la collecte

Qui dit usine de traitement dit ramassage des ordures dans les villages concernés. Pour cela il faut envisager l'achat de bennes et la normalisation des containers (poubelles ou minicontainers de 240L ou containers de 750L)

Un tel système ne nous permettrait à FRASNE qu'un seul ramassage par semaine et pas nécessairement de bonne heure le matin d'où un service de moins bonne qualité. Bien sur la partie investisse sera importante lorsque l'on sait qu'une benne coûte 450 000F

le traitement

Pour le traitement des ordures plusieurs possibilités s'offrent à nous:

- ★ traiter les ordures sur place dans une usine construite pour tout le secteur
- ★ collecter nos ordures et les envoyer sur un centre comme BESANCON qui a la capacité suffisante . Solution qui nous permettrait d'attendre pour mieux choisir notre moyen de traitement.
- ★ il avait même été envisagé de conduire les ordures dans des usines suisses . Cette solution est abandonnée aujourd'hui.

Un certain nombre de syndicats et de communes se sont prononcés favorablement pour ce projet . La position du SIVOM est beaucoup plus réservée . Nous nous étonnons qu'un tel projet ne soit pas plus subventionné d'une part , et que d'autre part il 'n'y aura pas d'amélioration de service pour nous . Restant cependant conscient des dangers de la décharge brute nous continuerons à suivre le projet dans l'espoir que nous trouverons la meilleure solution .

Pour terminer nous vous donnons quelques chiffres qui sont des prévisions pour FRASNE:

-nombre de tonnes d'ordures par an	=	262 tonnes
- nombre de km à parcourir pour la benne	=	910 Km
-dépenses pour l'investissement	=	18 456 F
-dépenses pour la collecte	=	28 564 F
-dépenses de traitement	=	40 504 f

total → 86 524 F

soit un coût par habitant et par an de **61 F**

alors qu'aujourd'hui nous en sommes à **21 F** par habitant et par an.





LES ACTIVITES SPORTIVES

* * * *

la gymnastique féminine

Le C.A.P.S. constitué en société en Février 1979 , pour des raisons de fonctionnement , sous le nom de " Gymnastique Club " , maintient à un bon rythme ses activités .

Chaque année depuis 1970 , quand les problèmes de rentrée sont résolus , dès le premier jeudi d'octobre , 30 à 35 dames et jeunes filles se réunissent volontairement à 20h15 , au gymnase du groupe Xavier Marmier pour la première séance de gymnastique .

Quelles sont les raisons qui les incitent à le faire ?

- Besoin de se détendre .
- Hygiène : se maintenir en forme , garder la ligne ou la retrouver .
- Raisons sociales : se retrouver en groupe , s'évader du milieu professionnel , rompre avec la vie courante .

Il y a toujours des débutantes n'ayant jamais pratiqué de gymnastique ou un sport quelconque (il s'agit d'exercices faciles que chacune adapte à ses possibilités). Les maladresses n'engendrent pas la moquerie , mais déclenchent la bonne humeur de toutes et de leur auteur en tout premier lieu .

Aux exercices d'entretien proprement dits , s'ajoutent parfois des jeux avec ballons , cerceaux , etc ... , un travail de rythme (folklore) , des séances de natation pour adultes .

Des randonnées à ski de fond et des promenades à bicyclette sont envisagées .

Ces séances réunissent des dames d'âges et de conditions différentes dans un climat de bonne entente , résultant de la mentalité de chacune qui reflète la personnalité exceptionnelle du Professeur .

Une présence régulière est souhaitée dans l'intérêt des " élèves " , et pour encourager le Professeur , mais aucune contrainte n'est imposée afin de laisser à toutes la liberté de répondre

à d'autres obligations.

L'inscription qui se fait au cours des premières séances, par une cotisation annuelle modique de 30 F, s'échelonne en réalité tout au long de l'année. Les séances, une par semaine, sont interrompues pendant les vacances scolaires.

Une visite médicale est obligatoire.

Deux autres sections fonctionnent sous l'égide du Club :

- La gymnastique enfants : 30 garçons et 30 filles qui s'entraînent le mardi de 17 h à 18 h au gymnase .
 - La gymnastique de maintien pour le Club du 3^e Age , le lundi de 15 h à 16 h au local du Club .
- 18 personnes suivent avec enthousiasme ces cours qui se terminent d'une manière bien sympathique autour d'une tasse de café .

Les dames qui encadrent ces deux sections ont acquis une compétence réelle au cours de stages de formation. organisés par la Fédération Nationale de Gymnastique , et financés par le club de FRASNE .

Les adhérentes qui le désirent peuvent y participer .

Un cycle de natation (initiation et perfectionnement) est organisé chaque année pour les enfants de la "gym" . Coût d'une séance: 2 Frs . Les frais (transport en car , entrée à la piscine , rétribution des moniteurs spécialisés , 3 pour 30 enfants) étant pris en charge par le Club Jeunesse et Sport .

Une continuité s'établit pour les jeunes dans cette formation , puisqu'ils bénéficient en 6^{ème} des cours de natation du C.E.G .

La "Gymnastique Club" s'autofinance. Quelques soupers dansants et une séance de cinéma ayant permis l'achat de 30 paires de skis de fond. La location de ceux-ci par des personnes bénévoles souvent étrangères au Club , a permis jusqu'ici l'équilibre de notre budget. Cette année , par une convention établie entre Monsieur Futain et le Club, dans l'intérêt des deux parties , Monsieur Futain dispose de notre stock de skis. Ce prêt se fait sous forme de location . Nous regrettons que cette nouvelle formule ne permette plus au C.E.G d'utiliser le matériel, que nous avons mis dès le début gracieusement , à sa disposition .

Tous les animateurs du Club hommes et femmes sont bénévoles , il faut

cependant rendre tout particulièrement hommage aux entraîneurs sportifs pour leur esprit de service et leur persévérance .

P.S. Les membres du Club ainsi que les responsables sont couverts en cas d'accident par des " licences accidents " dont le coût est inclus dans le montant de la cotisation annuelle .

le volley

Après une année d'interruption , le volley a repris ces entraînements . Chaque lundi de 19 h à 21 h 30 , une quinzaine de jeunes se retrouvent dans la salle polyvalente .

Durant le mois de janvier , en raison des travaux effectués , les séances se sont déroulées dans le gymnase du groupe scolaire .

Si jusqu'ici l'absence d'une personne qualifiée se faisait sentir pour diriger , les entraînements , le problème est résolu de même que pour l'acquisition de ballons neufs .

Avec ces nouvelles bases , le Volley-Ball doit progresser dans la bonne voie . Toute personne intéressée sera la bienvenue au sein du groupe .

le foot

Suite aux travaux réalisés dans la salle omnisport , l'entraînement du Foot-Ball devenait délicat .

Avec l'aide de la commune , (fourniture du matériel) et la réalisation par le Club , (installation) une partie du terrain sera éclairée par 4 projecteurs .

Les entraînements en salle se dérouleront que par mauvais temps et seulement pour de l'exercice physique et technique .

Les résultats du Club cette saison sont satisfaisants , encore ne faudra-t'il pas relâcher dans l'effort et la constance pour atteindre les objectifs souhaités , une montée pour l'équipe fanion et la réserve B . Les autres réserves et nos jeunes ont également des résultats encourageants et nous pouvons que leur souhaiter de persévérer .

INFORMATIONS SOCIALES

pensions et retraites

1-) Pension de reversion aux conjoints divorcés non remariés par le régime de retraite complémentaires

Nous savons déjà que la sécurité sociale reconnaît un droit à pension de reversion au conjoint divorcé non remarié quelle que soit la cause de son divorce.

De même la loi du 17 juillet 78 indique que les régimes de retraites complémentaires prévoient dans leurs règlements, les conditions d'attribution d'une pension de reversion au conjoint séparé de corps ou divorcé non remarié quelle que soit la cause de la séparation de corps ou de divorce.

Se renseigner auprès de chaque caisse de retraites.

2-) Taux et plafonds de ressources des divers avantages de vieillesse au 1 janvier 80:

-montant minimum de la pension vieillesse: 7 400 F par an sans conditions de ressources

-montant minimum de la majoration pour tierce personne par an : 30 796F sans conditions de ressources

-montant minimum de la majoration pour enfant (pour les pensionnés ayant eu au moins 3 enfants à charge) :740 F par an sans conditions de ressources

-montant de la majoration pour conjoint à charge, si celui-ci a au moins 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude :4 000F par an avec un plafond de ressources de 15 500F

- montant de la pension de reversion : 7 400F par an avec un plafond de ressources de 26 894F

- montant de l'allocation supplémentaire du fond national de solidarité: 7 200F par an avec un plafond de ressources de 15 500F pour une personne seul et de 29 200F pour un ménage.

3-) Majoration de 5,4% des pensions d'invalidité à dater du 1 janvier 1980:

- montant minimum de la pension :7 400F par an au lieu de 7 000F. Majoration de 1 283F pour tierce personne.

prestations familiales

La majoration des allocations postnatales en cas de naissances multiples. Cette majoration est attribuée aux personnes ayant eu des naissances multiples à partir du 27 août 1979. Elle est égale à 198% de la base mensuelle des allocations familiales soit 949F

Pour un enfant	on perçoit = 949F
pour des jumeaux	= 4 346 F
pour des triplés	= 7 459 F

aide sociale

Les conditions d'octroi de l'aide ménagère sont les suivantes:

- l'aide ménagère peut-être accordée soit au titre de l'aide sociale, soit au titre de l'action facultative des caisses vieillesse ou des caisses de retraites.

= au titre de l'aide sociale:

L'aide ménagère est accordée aux personnes ayant des ressources inférieures au plafond d'admission soit 14 700F . Aucune participation n'est demandée à la personne âgée, ni à ses débiteurs d'aliments puisqu'il y a suppression de l'obligation alimentaire.

= au titre des caisses vieillesse, des caisses de retraites

Dans le cas où celle-ci disposent d'un fond d'action sanitaire et sociale .Il appartient à leurs conseils d'administration de fixer les modalités de cette intervention.

sécurité sociale

La loi du 28 décembre 1979 relative au maintien des droits en matière de sécurité sociale, de certaines catégories d'assurés , prévoit 2 mesures importantes

- d'une part ,le maintien aux seuls chômeurs ,du droit de prestations du régime obligatoire d'assurance maladie maternité dont ils bénéficiaient antérieurement.

- d'autre part ,le maintien pendant un an de la couverture maladie maternité (au lieu de 3 mois auparavant) aux assurés lorsqu'ils cesseront de remplir les conditions pour relever d'un régime obligatoire de sécurité sociale.
Le décret d'application de cette loi n'est pas encore paru.

CE bulletin a été imprimé sur les machines de la mairie de Frasné. Nous vous demandons de bien vouloir excuser les quelques fautes de frappe qui se sont glissées parmi ces pages.



Linogravure de M.
DORNIER (Père de M. Michel
DORNIER) instituteur à
La PLANÉE -

LA S.C.I. "LES AIRELLES"

Cette Société projette la construction de 15 pavillons, type F5.

La réalisation de ce programme se situe sur le terrain communal, au lieudit "Les Vaudinés".

La parcelle où s'édifieront les constructions est limitée au Sud Est par la voie n° 3 dite du Moulin et au Nord Est par le dernier lotissement réalisé par la Municipalité.

Les constructions projetées construites en traditionnel seront réalisées par les Artisans du pays.

Les pavillons seront livrés "clés en mains" ou "prêts à finir".

Ils bénéficieront des prêts :

- A.P.L. - Aide personnalisée au logement.
- P.A.P. - Prêt Aide à l'accession à la propriété sur 15 - 18 - 20 ans.
- P.I.C. - Prêt conventionné sur 15 - 18 - 20 ans.



DESCRIPTIF SOMMAIRE

CONSTRUCTION EN TRADITIONNEL -

FONDATEMENTS -

SOL DU REZ-de-CHAUSSEE :

- dallage en béton sur terre-plein avec isolation périphérique en polystyrène.
- ou dalle hourdis ciment sur vide sanitaire.

MACONNERIE -

- Murs en élévation en agglomérés de ciment de 0.20 épais.
- chaînages, linteaux, poutres en béton armé.
- conduit de fumées réglementaire.
- enduits extérieurs type traditionnel.

CHARPENTE -

- comportant fermes, pannes, chevrons.
- plancher en solives avec isolation incorporée et panneaux de particules.
- escalier apparent en sapin.

COUVERTURE -

- en tuiles avec sous-toiture et tous accessoires, gouttières et descentes.

MENUISERIE -

PERMETURES -

- EXTERIEUR : croisées et portes croisées avec double vitrage isolant.
- Volets sapin sur barres et écharpes.
- Porte de garage pivotante métallique.
- INTERIEUR : huisseries bois et portes isoplanes.

ISOLATION -

- Conforme à la réglementation en vigueur pour chauffage électrique.

ELECTRICITE -

- Installation encastrée suivant les normes PROMOTELEC.

SANITAIRE -

- Salle de bains avec équipement complet : baignoire, lavabo, W.C.
- Cuisine : évier de 1 m 20.
- Robinetterie "Champagne".
- Eau chaude par cumulus électrique.

CHAUFFAGE ET VENTILATION -

- Chauffage électrique intégré par convecteurs équipés de thermostat à bulbe.
- ventilation mécanique contrôlée avec entrée d'air dans les pièces principales.

REVETEMENT DE SOLS -

- Carrelage 10/10 ou équivalent dans entrée, bains, W.C., cuisine.
- Tapis aiguilleté type SOMMER S 300 dans les chambres et séjour.

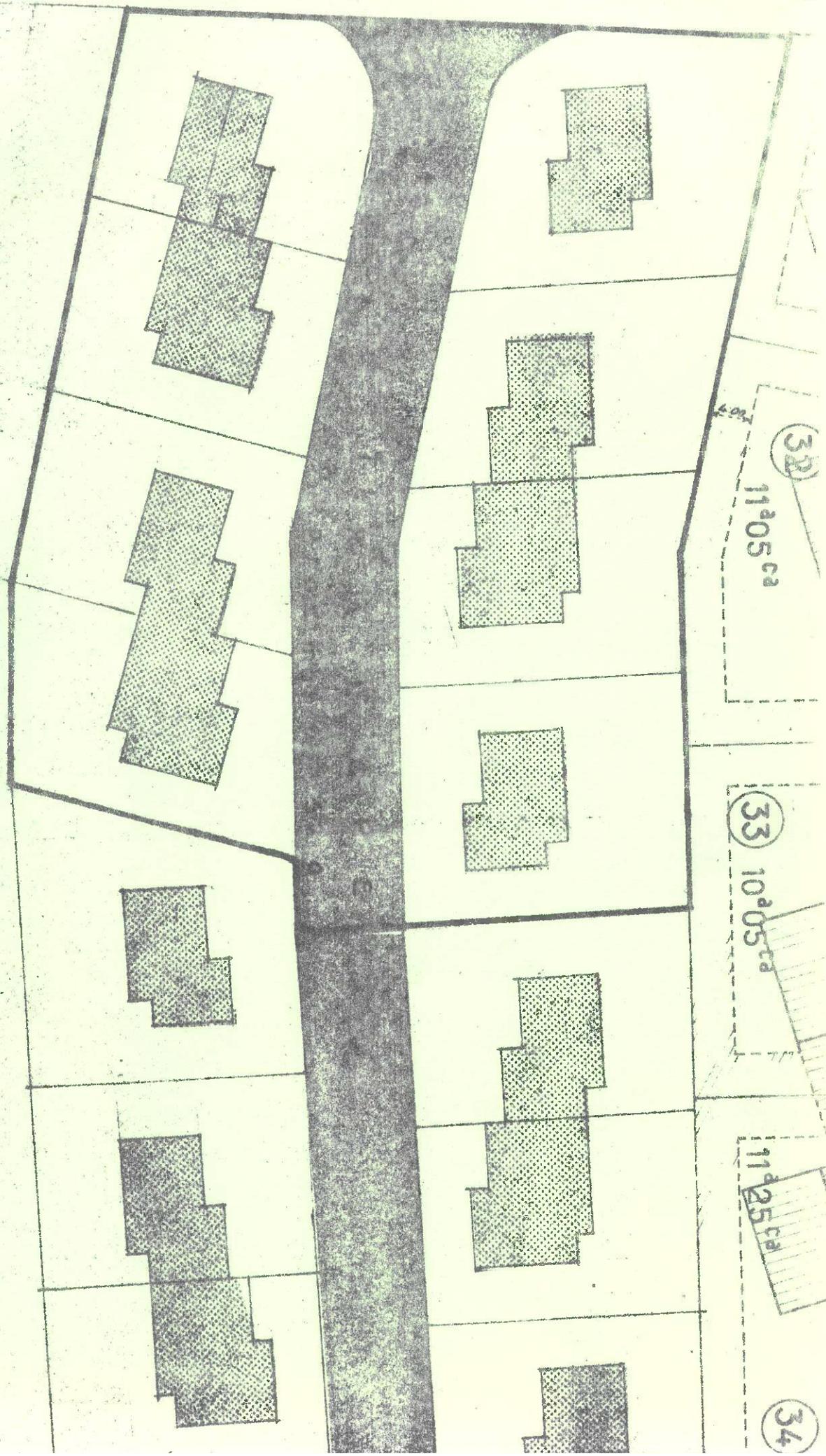
REVETEMENTS DES MURS -

- papier peint dans les pièces d'habitation.
- papier lessivable dans cuisine, W.C., bains.
- faïence pastel 108/108 dans bains et cuisine.



RUE DU MOULIN

S. O. I. "Les Aircoils"



32

11'05 ca

33

10'05 ca

11'25 ca

34

QUELQUES NOTES HISTORIQUES

SUR FRASNE

Pour faire suite à l'exposition : "REGARDS SUR LE PASSE DE FRASNE" nous avons le plaisir de rapporter dans ce bulletin les quelques notes rassemblées sur l'Histoire de notre village. Certes si nous voulions être complets il faudrait établir un parallèle entre l'histoire de FRASNE et celle de la FRANCHE COMTE et de la FRANCE. Nous préférons dans un premier temps vous donner des dates précises avec les événements correspondants. Nous laisserons le soin à un véritable historien de faire, un jour peut-être une histoire plus complète de FRASNE.

► **523** L'abbaye d'Againe (St Maurice en Valais) tenait la seigneurie de Salins et toutes ses dépendances, dont la Chaudarlier (plaine de Pontarlier) d'une donation que lui avait faite Sigismond, 3^{ème} roi de Bourgogne en l'an 523, en réparation de ce qu'il avait tué de ses mains son fils et par conséquent le Fixum Francium était compris dans cette donation.

L'existence de ce "Fief des Franes" (Fixum Francium) est une preuve qu'il y avait plusieurs fiefs tenus par des familles différentes ayant chacune leur château et manoirs féodaux. Il existait encore en 1820 des vestiges de ces châteaux:

- une maison Marmier au coin de l'église avait un mur crénelé.
- au Clos chez Jean s'élevait également un château dont les murs ont été fouillés vers 1760 lors de la construction de la maison du Notaire Alix.
- enfin un autre château se dressait vers l'ancienne église.

► **1083**: GAUCHER II, Prince de Salins est auteur d'une chartre portant vente de plusieurs églises en faveur de l'abbaye de Baume les Dames et qui comprend:

- l'église St Etienne de PONTARLIER
- l'église de Dompierre
- l'église de CEIS = CESSAY

Il est vrai qu'à cette époque Cessay était un véritable village qui sera cédé pour composer l'abbaye de St Marie (Labergement) en 1199

► **1100**: Donation à l'abbaye de Cessay par Gaucher II du "Pré de Canteins" et d'une maison située à FRAXINO = FRASNE

► **1148**: Donation pour l'abbaye de Montbenoit signée par Gaucher III à FRAXINUS = FRASNE

► **1184**: Diplôme de l'Empereur FREDERIC qui donne en faveur de l'abbaye ST Claude des églises dépendantes du diocèse de BESANCON dont la chapelle ST Georges à Frasne.

► **1233**: Les habitants de Frasne font donation du droit de parcours sur les terrains de la Grange de Cessay à l'abbaye St Marie.

1237

La maison de Chalons fait border le bois du Forbonnet, appelé alors la Foresterie de Bonneval, à l'aide de bornes armoyées à l'écusson des Châlons. Ces bornes seront retrouvées lors de la délimitation de 1586.

1240 à 1261

Plusieurs donations sont faites en faveur de familles de Frasne et en particulier:

- le vieux moulin
- le moulin de Paroy
- le moulin de Chiérel
- des terres ..etc..

1262

Dans le partage des biens fait par Jean de Châlons entre ses enfants nés de ses trois femmes, il donne à ceux nés de la Comtesse Laure:

- Chatel Guyon
- le Val de Mièges
- la Combe de FRAIGNES = FRASNE

1266

La Chatelaine de Chalamont vend sa maison forte de La RIVIERE qui devient le centre d'une Seigneurie groupant Dompierre, Frasne, Bouverans et Bonnevaux

1350

Affranchissement du droit de main morte des habitants de Frasne par la maison des Châlons.

1375

Une charte de Hugues de Châlons donne aux habitants de Frasne la Foresterie de Bonneval, celle de Boujaille et la Côte de Bonneval. Voici quelques extraits de cette charte:

" Louys de Chalon, Prince d'Oranges et seigneur d'Arlay, a tous
" ceux qui ses presentes verront et oyront, salut ... fasons
" savoir que nous sommes bien advisé et par la grande
" délibération de nostre bon conseil, regardant et considérant
" nostre grand et evident proffit et aussi le proffit de tous
" nos hommes et femmes de nostre ville de FRAIGNES et tous
" les habitants qui a présent y sont et que par le temps
" advenir y seront, nous, pour nous, nos hoirs et ceux qui
" cause auront de nous, avons donnez, cedez, baillez, quittez
" et délivrez perpétuellement qu'ils puissent paenre et
" user sans contredit en nos bois de la foresterie de
" Bonneval et de la foresterie de bouiaille
" Item avons donnez comme dessus esd habitans et à leurs hoirs
" leur usage de paenre tous bois gros et menus en la Coste de
" Bonneval en Lhaute Joux et aussi en notre bois d'Arc
" appartenant a nostre Chastel de Chalamont ... etc ... "

1476

Les Suisses assiègent Pontarlier et s'en empare. Les forces de Bourgogne se portent au secours de la ville. Un premier assaut est repoussé par les Suisses, alors les armées se retirent, et c'est ainsi que le Comte de Saint Martin se cantonne à FRASNE avec 700 cavaliers. Un assaut général libéra Pontarlier, mais les Suisses y mirent le feu avant de partir

➤ **1636** L'épidémie de peste fait mourir la quasi totalité des habitants. La paroisse resta inhabitée pendant deux ans, les familles ayant fuit cette terrible maladie.

➤ **1639** C'est la triste invasion des Suédois (les troupes du Duc de Weimar) Ils pillèrent et brûlèrent Morteau, Pontarlier et les villages des environs. Une seule maison échappa à l'incendie à Frasne : l'Enfer (maison qui se trouvait entre les maisons Bouveret et Max Jacquin le long de la rue de l'étang.)

➤ **1700** Les habitants de Frasne reçoivent la partie du Bois de Forbonnet côté Bouverans qui était resté jusque là aux différents seigneurs de Châlons et de Nozeroy.

➤ **1664** Les archives de la commune de Frasne brûlent dans l'incendie de l'église et en particulier de la sacristie où tous les documents étaient rassemblés.

➤ **1728 ~ 1760** Deux années où de gros incendies détruisirent une partie du village

➤ **1790** La loi du 22 novembre a prescrit aux officiers municipaux de toutes les communes de France, d'établir un état général de toutes les propriétés de leur territoire, en indiquant le nom et la situation de la propriété, sa nature, sa contenance et de lui attribuer un revenu proportionnel pour servir de base à la contribution foncière. C'est ainsi que l'on a recensé **122** familles propriétaires de Frasne et **16** de l'extérieur.

➤ **1824** La matrice des propriétés foncières de Frasne au 20 mars 1824 donnait les chiffres suivants:

contenance des terres:

Labour	696	Ha	12	a	15	ca
jardins	1		95		05	
Prés secs	1244		51		50	
prés gras	42		48		61	
bois taillis	29		83		50	
bois sapins	237		69		05	
broussailles	29		72		15	
Pâtures	606		29		15	
friches	9		89		20	
bois marais	174		98		40	
marais	110		50		35	
mare d'eau			8		60	
étangs	62		78		20	
propriétés bâties	6		22		53	

On comptait également
126 maisons

31ha 16a 50 ca de places
et chemins

2ha 85a 75 ca de rivières
et ruisseaux

Total 3273 Ha 08 a 44 ca

- ▶ **1830** Construction de la nouvelle église. Les travaux vont durer cinq ans.
- ▶ **1836** Démolition de l'ancienne église qui se trouvait sur l'emplacement actuel du cimetière.
- ▶ **1831** Un incendie ravage tout le "coin du bas".
- ▶ **1853** Un violent incendie détruit tout le coins de l'église. Sur 1004 habitants que comptait le village ,550 se trouvent sinistrés. En moins de cinq heures ,62 maisons appartenant à 71 propriétaires ont été détruites. Le total des pertes fut évalué à 654 398F. Il y eut deux morts à déplorer.
- ▶ **1860** Début de la construction de la voie ferrée DOLE PONTARLIER et de la gare.
- ▶ **1871** Frasne fut le théâtre d'une bataille entre les Prussiens et l'arrière garde de l'armée de BOURBAKI qui essayait de gagner la Suisse. Les habitants durent subir pendant 8 jours de mauvais traitements de la part des Prussiens.
- ▶ **1915** Construction de la voie ferrée FRASNE VALLORBE.
- ▶ **1925** Création du Syndicat des eaux de Frasne -La Rivière Dompierre Bulle Courvière . Adduction d'eau potable pour Frasne
- ▶ **1941** L'église est détruite en partie par un incendie
- ▶ **1953** Construction du groupe scolaire Xavier Marmier



D'autres événements ont marqué la vie de notre village. Nous devons nous limiter dans ce bulletin ,mais nous donnerons dans les prochains, d'autres pages de notre histoire . Cependant dans ce numéro nous voulons encore vous donner un aspect de l'évolution de notre village ,à savoir la population de Frasne depuis plus de trois siècles.



Années	Nombre d'habitants	Nombre de maisons	Nombre de foyers	nombre d'habitants dans les écarts
1665	537	53	80	?
1754	620	64	100	?
1801	861			
1806	872			
1810	836			
1820	874			
1826	928			
1831	947			
1836	977			
1841	970			
1846	979			
1851	1004	100	250	47
1861	1062	130	239	51
1876	1014	121	269	37
1886	1062	157	273	32
1891	1060	159	296	28
1896	1050	159	276	22
1901	1080	168	289	21
1906	1076	173	272	35
1911	1053	169	270	29
1921	1102	190	299	38
1926	1188	190	332	56
1931	1103	197	307	61
1936	1205	199	349	71
1946	1202	201	329	32
1954	1301	206	363	40
1962	1367	218	387	0
1968	1353	265	407	0
1975	1430	340	450	16

évolution de la population de FRASNE

état civil 1979

les naissances

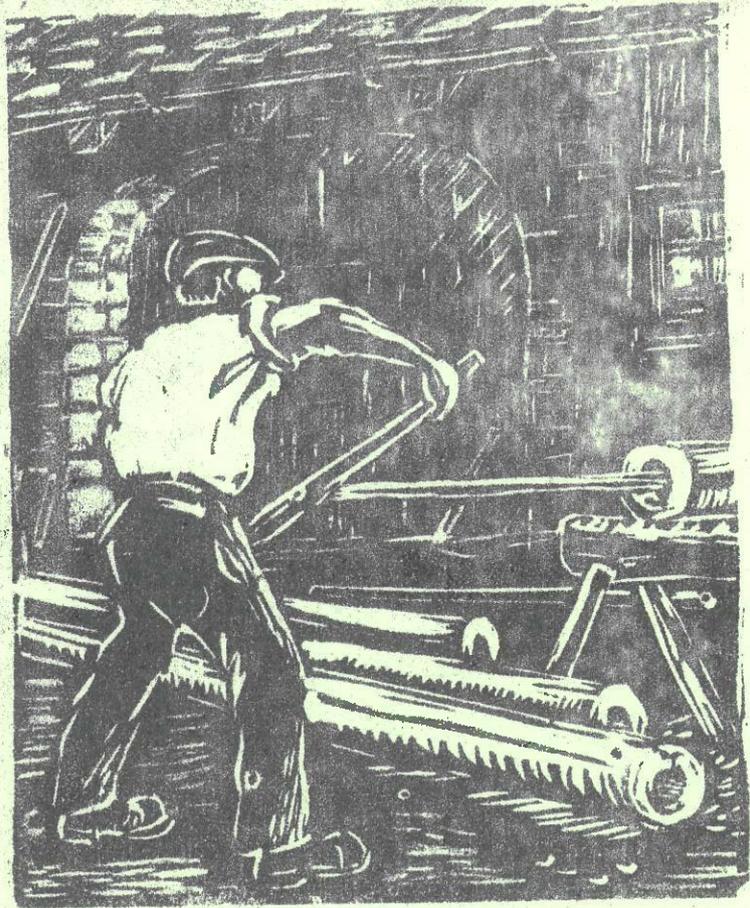
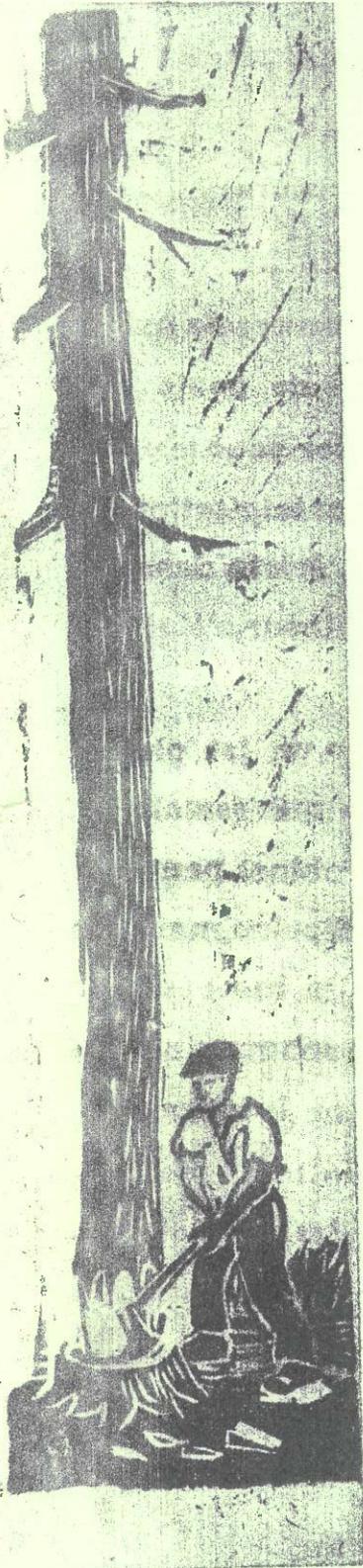
1	BARDEY Gaëtan	1.07.79	PONTARLIER
2	BOLE Alexandre	3.10.79	PONTARLIER
3	BOUVERET Mathias	13.11.79	CHAMPAGNOLE
4	CHAGROT Aline	15.11.79	PONTARLIER
5	COURDIER Alexandre	10.09.79	"
6	COURDIER Xavier	15.09.79	"
7	GAUBERT Valérie	12.01.79	"
8	GIRARD Anthony	7.03.79	"
9	GIRARD Anna Laure	6.07.79	"
10	GOMBAULT Karine	27.09.79	"
11	LOUETTE Stéphanie	13.09.79	"
12	PETITE Sandra	13.10.79	"
13	PERNY Patrice	11.11.79	"
14	PESENTI-DEFRASNE Angélique	8.01.79	"
15	PIGHIN Sonia	7.06.79	"
16	RACLE Olivier	16.10.79	BESANCON
17	REBOUILLAT Bertrand	28.01.79	PONTARLIER
18	SAILLARD Gaëlle	19.04.79	"
19	SANKILIGLOU Tatih	13.04.79	"
20	SALVI Mickaël	22.02.79	BESANCON
21	SCHROLL Yannick	2.11.79	PONTARLIER
22	VUITTON Elodie	8.01.79	CHAMPAGNOLE



1	BOUVERET Pierre et LORIOD Simone	21.07.79
2	CURTIL Christian et RENAUD Brigitte	25.08.79
3	JEANNIN Hubert et CART LAMY Danielle	1.09.79
4	LANDRY Daniel et MORIZOD Marie Christine	29.09.79
5	PARRIAUX Yves et GODIN Patricia	13.01.79
6	PICARD Jean et COURDIER Evelyne	7.07.79
7	TROUTTET Jean Claude et ROBBE GRILLET Dominique	29.09.79
8	VALLET Denis et VANTHIER Monique	8.09.79

les décès

1	BAROT Eugène	4.12.79	11	LEPEULE Lucien	6.06.79
2	BARTHELET Charlotte	6.03.79	12	MARMIER Jules	4.03.79
3	BOISSENIN Laure	26.02.79	13	MAYET Jeanne	26.05.79
4	BERNARD Fernand	5.01.79	14	PELLETIER Ernest	22.08.79
5	BRON Anne	1.1.79	15	PLEWA Stéphan	20.05.79
6	CHEVENEMENT Maurice	3.11.79	16	POURCHET M. Thérèse	16.11.79
7	ECOIFFIER Gabriel	8.02.79	17	REBOUILLAT Bertrand	3.02.79
8	FAIVRE Camille	29.12.79	18	RENAUD Claude	1.08.79
9	LACROIX Juliette	13.09.79	19	MLOTT Paul	10.11.79
10	LANDRY Jeanne	20.05.79			



Métiers d'autrefois:
Le Percueur de « bourneaux »

Ces linogravures ont été faites par le père de
M^r Dornier pour le journal scolaire de la Planée
"Chez Nous"
de 1949 à 1951



